



U14 – U16 – Slalom



Coupe Trophée Cantal Schop

Comité AUVERGNE

Samedi 26 Février 2022

RÈGLEMENT

Article 1 : Le ski Club du Lioran organise avec le concours de la Station du Lioran, une épreuve de Slalom en 2 manches pour les U14 et U16.

Article 2 : Cette épreuve est ouverte à tous les U14 et U16 licenciés FFS, avec Pass Sanitaire valide.

Article 3 : Le règlement sera celui de la FFS et les concurrents affiliés à la FFS devront avoir leur licence en règle. Casque de protection « tête entière » et dorsale obligatoires. En dehors du temps des deux temps de descentes chronométrées, les concurrents sont dans l'obligation de port de masque sanitaire.

Article 4 : Les inscriptions des compétiteurs doivent parvenir avant le **jeudi 24/02/22 à 19h00**. Une liste des personnes accompagnants les compétiteurs doit être adressée au ski club dans avant le **vendredi 25/02/22** à 17h00 au référant covid du ski philippe.delor@wanadoo.fr. Seules les personnes présentes sur cette liste seront autorisées à pénétrer sur l'espace dédié à la course. Il ne sera fait aucun remplacement ou donné d'autorisation de dernière minute. Toutes personnes inscrites sur cette liste et adressée par leur club devront faire preuve de possession de Pass Sanitaire/ pass vaccinal valide pour accession à l'espace dédié à la course.

Inscription en ligne au comité et/ou patrice.mathis@wanadoo.fr

- **Frais d'inscription** : 10€ par coureur U14 et U16. Tout coureur tiré au sort sera facturé au club d'appartenance.
- Tout dossard non rendu à l'issue de la course sera facturé 30 € au club du coureur concerné.
- Un contrôleur par club aux conditions de l'article 4. A défaut l'inscription passera à 15€ par coureur pour le club en défaut.
- Forfaits et dossards seront donnés suite au contrôle individuel et nominatif des Pass Sanitaires lors de l'accès à l'espace dédié à la course. Les forfaits sont à restituer à l'issue de l'épreuve par le chef d'équipe de chaque club.

Article 5 : L'ensemble des participants s'engagent, conscients du contexte sanitaire, au respect des impératifs de distanciation et mesures de sécurités énoncées par le gouvernement comme mesures barrières, tous s'engagent à respecter les règles établies par la SAEM Super Lioran Développement concernant l'accès et l'utilisation de ses installations et savent que ces dernières peuvent être amenées à évoluer par décision gouvernementale ou préfectorale

Article 6 : Les conditions d'accès aux remontées mécaniques pour organisation de compétition par le ski club sont s'impose à l'organisation de l'épreuve du 26 février 2022.

A savoir :

La SAEM rendra accessible la remontée Mécanique desservant la piste recevant l'épreuve dans les conditions suivantes :

- Gratuité des forfaits nécessaires au nombre de participants remis au ski club pour distribution et gestion. Tout forfait distribué devra être restitué.
- Sont seuls destinataire de ces forfaits les compétiteurs, les entraîneurs et les bénévoles nécessaires à l'organisation de la course et l'observance des règlements de la FFS.
- Les forfaits pour les entraîneurs seront donnés par équipe au ratio de 2 par club. 3 lorsque l'effectif du club engagé sur la course est supérieur à 15 compétiteurs
- Aucun forfait de pourra être distribué sans control de validité de pass sanitaire pour les compétiteurs comme pour les entraîneurs et accompagnants.
- Une liste exhaustive des participants sera constituée et remise à la SAEM.
- L'organisation d'épreuve impliquant le ski club comme organisateur, impliquera une mise en sécurité de la piste, ainsi qu'une protection sanitaire des aires de départ et d'arrivée de l'épreuve. Une enceinte autre que l'habituelle aire d'arrivée devra être mise en place pour que tout contact entre, compétiteurs, entraîneurs, bénévoles, organisateurs et public étranger à la course ne puisse avoir lieu.

La décision de faisabilité et tenue de l'épreuve sera de la concertation du chef de piste (Jean Jacques BELMOND) et du DT (Audrey GOULESQUE) le vendredi 25 à 17h00

PROGRAMME : SLALOM en deux manches.

Le Trophée Cantal Shop sera décerné par attribution de points CM sur la catégorie U14

Comité de course le vendredi 25 /01/2022 à 18 h à La Choulou. La liste de départ et dossards mis en ligne sur le site comité à 20h par le DT. Forfaits, dossards et contrôle de pass sanitaire/ pass vaccinal donnés au pied de la piste des Gardes le lendemain à partir de 08h45.

Reconnaissance à vitesse réduite le long du tracé, dossard apparent.

<u>Horaire Géant :</u>	Reconnaissance	09 h 15
	Fermeture de la piste	09 h 45
	Départ de la 1^{ère} manche	10 h 00
	Départ de la 2^{ème} manche	11 h 30

Remise des prix dans l'aire d'arrivée, une demi-heure après la fin du quart d'heure de réclamation, sous réserve que cette organisation puisse garantir les impératifs de distanciation et de protection sanitaire.

Toute inscription équivaut à une acceptation pure et simple du présent règlement, de celui de la FFS, et des conditions imposées la station et le contexte Sanitaire. Le ski club du Lioran, adressent ses remerciements à la direction de la station du Lioran pour sa bienveillance à l'égard du ski de compétition Auvergnat.

